

DECRET N° 2003-169 DU 20 MAI 2003

Chargeant Monsieur Pierre OSHO, Ministre
Ministre d'Etat chargé la Défense Nationale
de l'intérim de Monsieur Bruno AMOUSSOU,
Ministre d'Etat chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Prospective
et du Développement pour compter du 19 mai 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001 -170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié,
- Vu** le décret n° 2003-164 du 19 mai 2003 portant démission des membres du Gouvernement élus députés à l'Assemblée Nationale ;

DECRETE :

Article 1^{er} – Pour compter du 19 mai 2003, Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale est chargé de l'intérim du Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement pendant l'absence de Monsieur Bruno AMOUSSOU élu député à l'Assemblée Nationale.

.../...

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 mai 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4
MECDN 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESEP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.